

LE M@G_{N°}19

AVRIL 2019

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

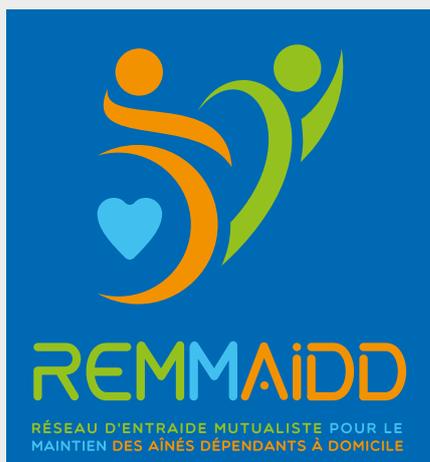
MUTUELLE EN DANGER

Attaques ciblées contre
notre modèle solidaire



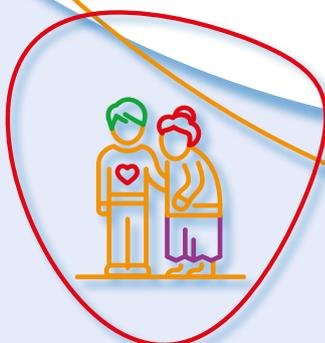
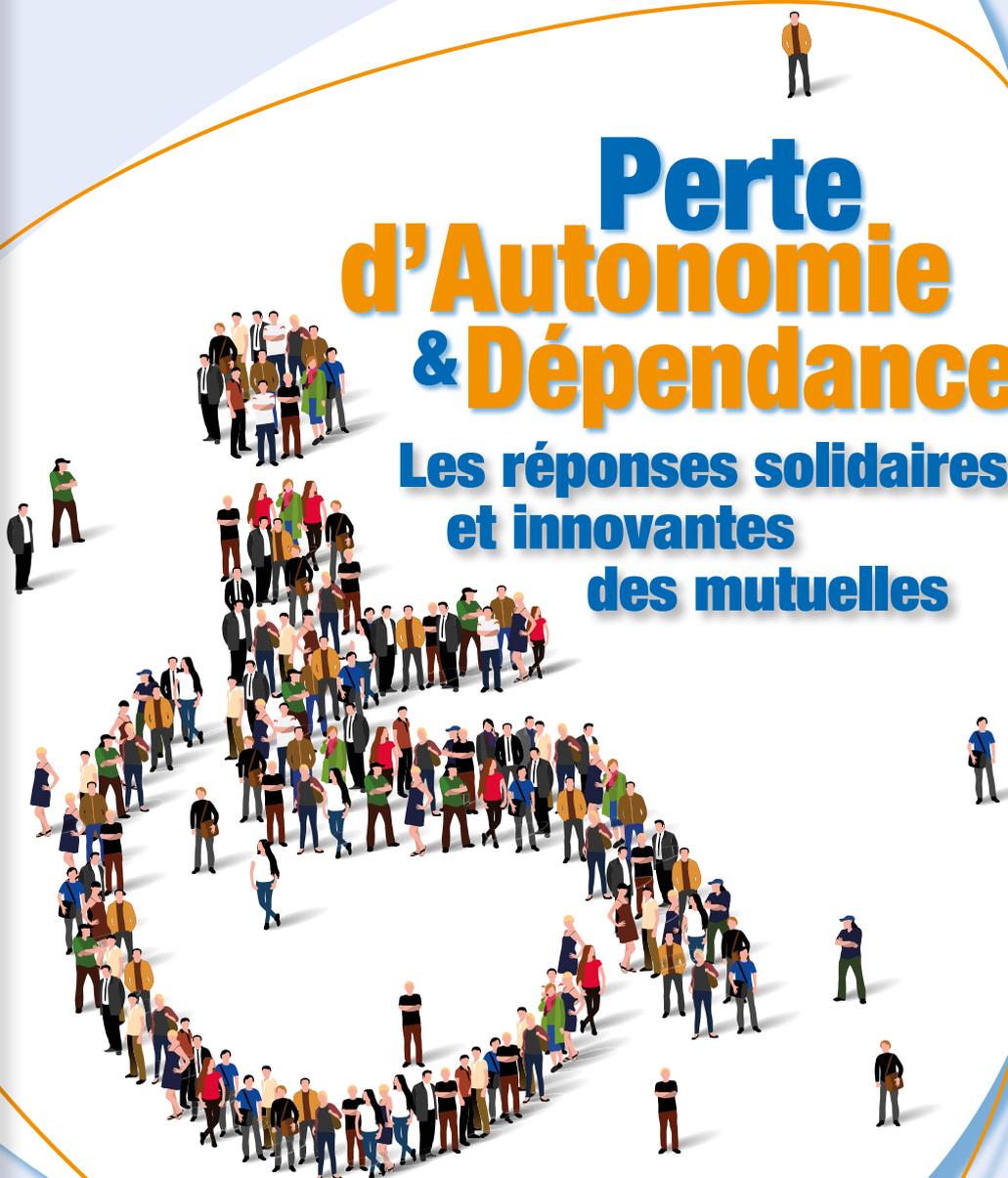
REMAÏDD

La réponse solidaire à la perte
d'autonomie



Perte d'Autonomie & Dépendance

Les réponses solidaires
et innovantes
des mutuelles



LA MUTUELLE CATALANE

Optez pour une mutuelle plus humaine

ACTU >

3 INFOS MUTUELLE

- > STIMUT Notre nouveau partenaire informatique
- > La Mutuelle CATALANE sera sur Google Play Store et App Store.

DOSSIER SANTÉ >

4/5

INFO SANTÉ/SOCIAL >

6 REMMAIDD : LA RÉPONSE MUTUALISTE À LA DÉPENDANCE ET À LA PERTE D'AUTONOMIE.

INFO SANTÉ >

7 VOTRE ENFANT RÉAGIT-IL COMME LES AUTRES ?

INFO SOCIAL >

8 LE MODÈLE SOLIDAIRE, VICTIME D'ATTAQUES CIBLÉES

BRÈVES SANTÉ >

9

- > 1,6 millions de fumeurs en moins en France depuis 2016.
- > Age et vision : un nouveau rôle pour la rétine !
- > Pollens.fr, le site qui vous informe en temps réel de l'arrivée des pollens

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 >

10 LE SAMEDI 22 JUIN 2019

LA PARITÉ : UNE RICHESSE !

11



GÉRARD BILLÉS

> Président

#ÉDITO

J'AI RÉVÉ D'UN « 100 % SANTÉ »

POUR NOS ADHÉRENTS : ON VA Y ARRIVER !

Les rêves d'un Président sont toujours tourmentés lorsqu'il s'agit de financer l'amélioration des prises en charge santé pour les adhérents. A la satisfaction de constater que l'évolution (100 % santé) va dans un sens très positif, et qu'elle correspond finalement aux souhaits que nous avons émis, nous sommes obligés d'avoir une réflexion très en retrait en ce qui concerne le financement.

Qui va payer ce 100 % santé ?

Nos premières estimations confortées par diverses études nous laissent à penser que la facture sera lourde pour les organismes complémentaires et que les recommandations de la Ministre de la Santé à savoir une prise en charge sans augmentation de la cotisation nous paraît utopique, dénuée de bon sens à moins que cela ne soit une incitation à dérembourser certaines prestations, ou de tirer sur nos réserves qui sont d'ailleurs obligatoires. Nous savons déjà qui va payer ! nous demandons que sans démagogie ce dossier soit mis à plat pour toutes les instances et que la participation de chaque « payeur » sécurité sociale et organismes complémentaires soit bien définie et expliquée à l'ensemble des bénéficiaires.

Avec 13,27 % de taxes les complémentaires santé participent déjà à la solidarité. Il est de mon devoir de rappeler que depuis plusieurs décennies tous les gouvernements les uns après les autres, ont augmenté les taxes, une façon de faire supporter en douceur à nos adhérents une charge qui relevait de la solidarité nationale, mais qui à force de « cumuls » devient lourde et insupportable d'autant qu'il nous semble que la santé devrait être privilégiée.

En supprimant les 13,27 % de taxes nous pourrions prendre en charge immédiatement le 100 % santé.

En demandant au Gouvernement de supprimer ces charges nous pourrions « avaler » ce surcoût... Mais faut pas rêver !

Solvabilité II encore une dépense supplémentaire.

Pour nous petite Mutuelle passer à Solvabilité II (une directive Européenne) représente un effort d'organisation et financier supplémentaire, une forme de pénalité due à notre forte progression. Une forte progression de nos adhérents grâce à la qualité de notre gestion de notre proximité, de tarifs compétitifs et la mise en place de notre concept « Mutuelle de village ».

Le changement d'informatique : Une nécessité

En page 3 de ce magazine nous mettons en avant notre nouveau partenaire « le STIMUT ». Là aussi c'est une obligation pour suivre au mieux l'évolution. Tout va trop vite, l'informatique c'est l'outil indispensable à une bonne gestion, mais avec des coûts en progression.

Un challenge à relever !

- Avec le 100 % santé
- Avec le passage à Solvabilité II
- Avec le changement d'informatique.

Nos équipes ont un véritable « challenge à relever » et tous nos salariés sont motivés pour réussir ce difficile passage qui devrait profiter à nos adhérents et assumer la pérennité de notre mutuelle.

Sempre endavant, mai morirem ! (Toujours en avant, nous ne mourrons jamais !)

Directeur de la publication : Gérard BILLÉS
 Rédacteur en chef : Christophe Boissonnade
 Conception, création : Olivier Hochart
 Crédit-photos : Shutterstock
 Impression : CIA Bourgogne

Imprimé à : 5 100 ex
 Diffusé à : 5 006 ex
 Périodicité : semestrielle
 ISSN : 2257-7513

Votre Mutuelle utilise du papier recyclé pour imprimer son magazine

NOTRE NOUVEAU PARTENAIRE INFORMATIQUE : « STIMUT » POUR ÊTRE ENCORE PLUS PROCHE DE NOS ADHÉRENTS.

L'évolution de l'activité, les nouvelles normes, le suivi des prestations, des cotisations des statistiques, l'application des directives, nous imposent d'avoir un outil performant et un prestataire ayant une expérience reconnue. Au fil de nos entretiens le « STIMUT » est devenu un partenaire au service de nos adhérents c'est pour ça que nous l'avons choisi. Sa présentation :



La Mutuelle CATALANE a choisi STIMUT (éditeur de logiciels basé à Niort depuis 1994) et son logiciel Mutual IT pour la gestion de ses adhérents, leurs prestations et leurs cotisations. Nous sommes heureux de fêter nos 25 ans avec notre nouveau partenaire la Mutuelle CATALANE. L'objectif de ce changement est de gagner en productivité pour permettre un meilleur suivi de ses adhérents et offrir de nouveaux services dès 2020. Vous pourrez disposer d'un Espace Adhérent pour la consultation de vos prestations, de vos cotisations mais aussi pour transmettre des documents à la Mutuelle via la Gestion relation client / adhérent (GRC) intégrée.



DE PLUS, LA MUTUELLE CATALANE SERA SUR GOOGLE PLAY STORE ET APP STORE.



Les adhérents pourront donc télécharger l'application mobile de la mutuelle via leur smartphone ou iPhone. Vous pourrez consulter les prestations payées, changer vos coordonnées postales ou bancaires, communiquer en direct avec la mutuelle ou encore transmettre votre devis ou prise en charge. Les adhérents pourront éventuellement bénéficier également d'un autre service. En effet, ils recevront un SMS notamment après un remboursement d'un équipement optique ou de prothèse dentaire. Ces nouveaux outils modernes permettront de simplifier la gestion de la mutuelle CATALANE et ainsi d'être plus proche de ses adhérents !

RETOUR SUR LA 3^{ÈME} EDITION DE LA SEMAINE DE LA MUTUALITÉ



Le jeudi 14 mars clôturait cette 3^{ème} édition de la Semaine de la Mutualité, organisée par la Fédération Diversité et Proximité Mutualiste (FDPM et ADPM). Saluée par la presse spécialisée pour sa pertinence par rapport au projet de Loi sur le financement de la dépendance voulu par le Président de la République, cette journée avait pour objectif de présenter aux décideurs mutualistes, un panel d'alternatives au placement en EHPAD afin qu'ils puissent proposer à terme à leurs adhérents aidants ou en situation de perte d'autonomie, des solutions innovantes, solidaires et au service de l'humain.



Jean-Louis SPAN
Président de la FDPM



Comme le soulignait Jean-Louis SPAN, Président de la FDPM dans son discours d'ouverture : « Nos Mutuelles sont les véritables artisans des solidarités qui chaque jour, accompagnent leurs adhérents pour faire face aux risques de la vie et en particulier, ceux de la maladie, du handicap et de la vieillesse ». C'est bien dans ce contexte d'une réponse mutualiste à apporter à la dépendance qu'il a souhaité cette journée.

Anne MARION
Fondatrice du cabinet ACTUARIELLES



En préalable, Anne MARION, fondatrice du cabinet ACTUARIELLES décrit du point de vue assurantiel, ce que représente la dépendance, en précisant bien que son financement sera très compliqué car l'espérance de vie en bonne santé est entre 70 et 72 ans, pour une espérance de vie de 83 ans aujourd'hui alors qu'elle était de 62 ans en 1945, à la création de la Sécu. Pourtant, le seul assureur possible serait la Sécurité Sociale mais il y a fort à parier que le jeu politique dans les prochains mois consistera à faire porter ce risque par les mutuelles.

Isabelle QUENIN
Journaliste



Le contexte défini, la journaliste Isabelle QUENIN qui a souvent abordé ce thème sur Europe 1, a lancé les débats en évoquant le « tsunami gériatrique » que nous sommes en train de vivre.

MAINTIEN À DOMICILE, C'EST POSSIBLE

Sur la première table ronde, la solution de viager mutualiste a été présentée par Loredana MAIER, Directrice générale de l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle (UNMI), qui a créé un fond entre plusieurs mutuelles afin d'acquérir les logements d'adhérents en situation de dépendance, dans le but de les maintenir dans leur domicile. Ce fut ensuite aux Babayagas, une association de femmes engagées qui ont choisi de s'organiser au sein d'une résidence sociale pour bien vieillir ensemble dans le centre de Montreuil, de présenter les avantages de leur démarche atypique mais aussi d'expliquer certains inconvénients de la vie en communauté. Les Senioriales (filiale du groupe Pierre & Vacances), proposent à leur résidents une approche encore différente de logements adaptés et de services innovants pour une catégorie de personnes qui font le choix de vivre dans ces résidences. Un laboratoire a même été créé pour que les Seniors testent des appareils proposés par les marques et fassent leurs retours afin d'améliorer l'ergonomie des produits. Didier MARCHAND, Président de Santé Mut Roanne est à l'origine d'une belle réussite car il a créé la première résidence pour Seniors mutualistes. Après avoir travaillé avec un panel de ses adhérents, la Mutuelle a recueilli leurs attentes avec le souci de définir un lieu de vie agréable, aux activités adaptées et variées, tout en étant financièrement accessible au plus grand nombre.

Une séquence présentant deux startups qui facilitent le maintien à domicile a été très appréciée par l'assistance. LIBHEROS qui organise les soins à domicile travaille également sur le portage des médicaments et le matériel médical. JIB Smart Home équipe les personnes en perte d'autonomie avec une télécommande adaptée leur permettant de continuer à réaliser des gestes du quotidien, simples mais essentiels, comme par exemple : allumer / éteindre la lumière ou la télévision, ouvrir / fermer les volets, sans l'aide d'une personne.



« Maintien à domicile, c'est possible » avec de gauche à droite : Catherine VIAL et Kirsten EMMANUELSON (Les Babayagas), Isabelle QUENIN (journaliste), Loredana MAIER (UNMI) Didier MARCHAND (Santé Mut Roanne) et Frédéric BROUARD (Les Senioriales).



« En avant les aidants ! » - De gauche à droite PHILIPPE PLOYARD (Directeur général de Veiller sur mes Parents), Brigitte CROFF (Consultante Cabinet BCCA), Isabelle QUENIN (journaliste), Jean-Michel RICARD, (co-fondateur du groupe associatif Siel Bleu) et Véronique CHÂTEL (Rédactrice en chef de la revue « Aider »),

EN AVANT LES AIDANTS !

La seconde table ronde était dédiée aux aidants. Il est très vite ressorti des échanges, les grandes difficultés que rencontrent les aidants qui vivent des situations très dures allant parfois jusqu'à détruire leur famille. Comme l'a bien résumé Véronique CHÂTEL, rédactrice en chef de la revue « Aider » : « Aider, c'est un métier » et cela ne s'improvise pas mais des solutions existent aussi pour soulager les aidants.

Philippe PLOYARD, Directeur général de Veiller sur mes parents a présenté le service de visite à domicile des personnes âgées que rendent les facteurs qui le souhaitent (et qui veulent s'y former) pour les familles distantes.

Brigitte CROFF du cabinet BCCA insiste sur l'importance que la personne âgée qui a besoin d'un service d'aide à domicile doit être actrice dans son projet individualisé d'aide et d'accompagnement et doit prendre conscience que l'aidant peut mourir avant elle. Brigitte CROFF rappelle que depuis décembre 2015, la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) prend en considération les aidants en instaurant un droit au répit afin de prévenir leur épuisement.

L'intervention de Jean-Michel RICARD, co-fondateur de Siel Bleu a beaucoup ému l'assistance de par les expériences qu'il a relatées. Depuis 20 ans, les 700 collaborateurs de Siel bleu œuvrent à améliorer la qualité de vie des personnes en perte d'autonomie par une activité physique douce et spécialement adaptée. Siel bleu milite pour faire reconnaître l'activité physique comme une offre thérapeutique à part entière.

En clôture des débats, Jean-Louis SPAN souligne que le rôle des aidants doit être renforcé, reconnu et valorisé car ce sont 11 millions de personnes qui aident au quotidien un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance. La valorisation de ce bénévolat est chiffrée à 16 milliards d'euros. Le Président de la FDPM conclut cette journée en rappelant que la Mutualité originelle, celle qui est proche de ses adhérents, ancrée dans les territoires et qui porte les valeurs responsables, solidaires a toujours considéré l'être humain au travers de toute la durée de son existence en organisant les solidarités en conséquence. L'approche solidaire s'interdit de tronçonner la vie pour isoler les risques en fonction de l'âge. La solution à la dépendance ne peut-être une énième taxe imposée à une tranche d'âge, ce qui ne contribuerait qu'à segmenter encore plus les populations. L'organisation des solidarités tout au long de la vie est la seule solution à tout problème de maladie, de handicap et de vieillissement. Cette solution s'appelle MUTUALITÉ.

FOCUS

72%
des seniors sont propriétaires de leur logement

94%
d'entre eux souhaitent y rester lorsque la perte d'autonomie surviendra

-40%
le maintien à domicile coûte 40% de moins que le placement en institution

11 MILLIONS
d'aidants en France

16 MILLIARDS €
le bénévolat chiffré

2/3
des aidants décèdent avant la personne qu'ils soutiennent

LA RÉPONSE MUTUALISTE À LA DÉPENDANCE ET À LA PERTE D'AUTONOMIE.



CHRISTOPHE
BOISSONNADE

> Directeur général de la FDPM
présente REMMAiDD

La journée de clôture de la 3^{ème} Semaine de la Mutualité fut également l'occasion pour la FDPM d'apporter une réponse mutualiste à la dépendance, en présentant pour la première fois et publiquement le projet REMMAiDD. Un concept novateur destiné à améliorer la vie des personnes dépendantes et faciliter celle des aidants.

A l'origine du projet, l'idée était de rapprocher des aînés ayant besoin d'être assistés afin de retarder le plus possible leur placement en institution, mais aussi de lutter contre l'isolement et mutualiser les coûts liés à l'hébergement. Une personne en perte d'autonomie, propriétaire de son logement coûteux à entretenir et souhaitant accueillir une autre personne dans la même situation ou bien qui n'aurait plus la possibilité d'assumer seule les dépenses liées à son habitat auraient tout intérêt à mettre leurs ressources en commun. Il s'agit bien d'entraide et non d'une aide reçue passivement, ce qui du point de vue psychologique est très important car les personnes concernées sont utiles dans le dispositif et placées sur un pied d'égalité.

Il s'est avéré assez vite que le principe de mutualisation et ses avantages pouvaient s'étendre bien au-delà du logement : Travaux d'adaptation du logement, impôts locaux, assurances, fluides (eau, gaz, électricité, télécoms ...), mise en commun de matériel médical et soins à domicile. La réduction du reste à charge considérable pour les personnes dépendantes et trop souvent à la charge de leur famille est bien entendu l'objectif visé par REMMAiDD.

A terme, toute une palette de services certifiés et mutualisés seront proposés sur ce nouveau réseau d'ampleur nationale à vocation locale :

faciliter et organiser les soins à domicile, adapter les logements, développer une offre domotique spécialement étudiée pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie, sont autant de solutions actuellement à l'étude avec des startups partenaires de la FDPM pour enrichir l'offre de services du réseau.

MAIS COMMENT METTRE EN RELATION LES PERSONNES QUI RECHERCHENT UN LOGEMENT ADAPTÉ AVEC CELLES QUI SONT PRÊTES À LES RECEVOIR ?

Concrètement, REMMAiDD va déployer sa propre plateforme numérique sous la forme d'un réseau social privé, réservé aux adhérents mutualistes (la création d'un compte ne pourra se faire que sur demande auprès de votre Mutuelle) parce qu'ils partagent un socle de valeurs communes essentiel à son bon fonctionnement : le mutualisme.

La recherche de « co-habitants » s'effectuera sur le réseau selon des critères géographiques et affinitaires, en fonction du profil des personnes aidées car l'une des principales vocations de REMMAiDD est d'éviter le déracinement des personnes. Le placement en institution étant trop souvent synonyme de soustraction des personnes à leur lieu de vie et de rupture du lien social (voisins, amis, tissu associatif local) avec pour conséquences directes, la perte des repères, des habitudes et l'effondrement psychologique.

Cette plateforme permettra également aux aidants de s'informer sur l'actualité de la dépendance et l'accès aux droits mais aussi de se former et de disposer d'un outil simple pour faciliter la gestion du « foyer dépendant ». REMMAiDD simplifiera la communication entre les familles aidantes, les coordinateurs de vie (nouveau métier d'accompagnant en cours de labellisation) et les soignants en proposant aux aidants un suivi simple et régulier de leur(s) proche(s) aidé(s).

En résumé, le Réseau d'Entraide Mutualiste pour le Maintien des Aînés Dépendants à Domicile est un remède contre le déracinement, l'isolement et la solitude, une solution pour réduire les coûts et un outil pour se tenir informer, se former et soulager les aidants d'une partie de la charge qui leur incombe.

VOTRE ENFANT RÉAGIT-IL COMME LES AUTRES ?

L'autisme est un trouble neuro-développemental qui affecte la maturation du cerveau de l'enfant. Il touche aujourd'hui **1 enfant sur 100**. Ses manifestations varient considérablement d'un enfant à l'autre. **Savoir reconnaître les premiers signes de l'autisme est primordial pour obtenir un diagnostic et une prise en charge précoce de votre enfant.**

> Les principaux signes sont les suivants :

- Absence de babillage/gazouillis à 12 mois
- Absence de pointer et de gestes sociaux conventionnels à 12 mois (bye bye, bravo)
- Absence de mots à 16-18 mois
- Absence d'association spontanée de deux mots à 24 mois
- Mouvements inhabituels du corps (par exemple : balancements, battements rapides ou torsions des mains, cognements de la tête ou contorsions du corps tout entier)
- Absence de réactions joyeuses à l'arrivée des parents
- Absence de geste d'anticipation : ne tend pas les bras quand on va le chercher
- Ne répond pas à l'appel de son prénom
- Des difficultés à utiliser les jouets de façon fonctionnelle
- Rareté des imitations (ex. : actions des gens de son entourage)
- Absence de contact visuel et/ou fixation visuelle anormale (ex. : regarder les roues tourner, ventilateur, lumières.etc)
- Perte de compétences langagières ou sociales quel que soit l'âge

Ces signes doivent attirer votre attention et vous amenez à consulter. Si votre enfant présente un ou plusieurs traits présentés ci-dessus, il n'est pas forcément autiste. Ce n'est qu'un professionnel qui pourra déterminer précisément le diagnostic.

> Auprès de qui s'adresser ?

Depuis le 11 février 2019, en cas de suspicion d'autisme chez un enfant, les médecins généralistes et les pédiatres ont la possibilité de réaliser une consultation longue, remboursée 60 euros. Le but est d'accompagner l'enfant et sa famille dans cette démarche diagnostique, de l'orienter au plus vite, si nécessaire, vers une structure capable de réaliser un bilan complet. Pour repérer l'autisme chez **un enfant de moins de 2 ans**, l'outil le plus connu et le plus simple est le test de M-CHAT. Ce test ne saurait en aucun cas se substituer au bilan fonctionnel nécessaire au diagnostic.

Chez l'enfant de plus de 2 ans : Pour aider le médecin dans son examen, vous pouvez rassembler toutes les observations possibles sur le « développement particulier » de votre enfant : noter tous les comportements atypiques, récolter les remarques de proches, des observations de professionnels de la petite enfance, des photos ou des vidéos montrant certains signes qu'un médecin, même spécialiste, ne pourrait pas voir en une consultation (regards fuyants, alignement d'objets, crises...). Vous pouvez aussi vous diriger ou demander à votre médecin traitant de vous orienter vers une consultation avec des spécialistes (orthophoniste, psychomotricien, psychologue) qui peuvent repérer plus précisément des particularités de développement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il existe un « forfait précoce » qui permet une prise en charge de ces derniers par la Sécurité Sociale et ce, dès l'apparition des premiers troubles chez les enfants de 0 à 6 ans. Concrètement, le médecin qui suspecte un trouble autistique chez un enfant peut orienter les familles vers une plateforme qui les renverra ensuite vers des spécialistes payés par elles-ci.



Il existe dans chaque région, un Centre de ressources Autisme. Ils ont une mission d'information des familles et de conseil sur les professionnels libéraux ou les équipes spécialisées capables de réaliser un diagnostic conforme aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

www.autismeinfoservice.fr et le n° de téléphone : 0800 71 40 40 disponible depuis le 2 avril.

LE MODÈLE SOLIDAIRE, VICTIME D'ATTAQUES CIBLÉES

« Saboteurs » ! C'est en ces termes calomnieux qu'Agnès BUZYN, Ministre de la Santé a qualifié les « mutuelles » lorsqu'à sa grande surprise, elle s'est aperçue que les complémentaires santé allaient devoir augmenter leurs tarifs pour absorber la réforme du 100% Santé. A tel point que la Ministre parle même d'instaurer un observatoire* pour « surveiller les mutuelles ». Une première !



Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été alerté depuis des mois par tous les acteurs de la protection sociale et les économistes de la Santé pour lesquels cette mesure est une aberration.

Dans la foulée, un Sénateur proposait d'imposer une nouvelle taxe sur les contrats santé. Cette proposition n'a fort heureusement pas été retenue par les députés lors du vote du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Ce début d'année ne dénote pas avec l'adoption fin mars par l'Assemblée Nationale de la résiliation infra-annuelle (à tout moment) qui permet à chaque adhérent de résilier sa complémentaire santé à tout moment après la première année échue.

Ajoutez à cela les attaques répétées par presse interposée qui fustige le manque de lisibilité des contrats et les frais de gestion et vous aurez une bonne idée du climat serein dans lequel travaillent vos dirigeants mutualistes depuis quelques mois

Sauf qu'on ne vous dit pas tout. Étrangement, les politiques deviennent amnésiques et les revues de « défense » des consommateurs omettent de rappeler que les mutuelles sont aujourd'hui les « entreprises » les plus imposées en France car on leur a demandé de financer la CMU par une taxe supplémentaire de 13% en plus de la TVA, qu'elles paient sans pouvoir la récupérer comme le ferait n'importe quelle autre société.

A cela s'ajoutent les nouvelles réglementations auxquelles les mutuelles doivent s'adapter (DDA, RGPD, Tiers Payant Généralisable, ...) et pour lesquelles il faut pratiquer des audits internes, former les collaborateurs, adapter les logiciels de gestion et les supports de communication... tout cela a forcément un coût qui impacte directement les frais de gestion des mutuelles. Et plus leur taille est modeste, plus le coût par personne protégée est proportionnellement important.

JAMAIS LES MUTUELLES N'ONT ÉTÉ À CE POINT LA CIBLE D'ATTAQUES AUSSI VIOLENTES ET COORDONNÉES.

Mais la disparition des mutuelles et de leur modèle solidaire n'est-elle pas la finalité cachée ?

A l'heure où la Sécurité Sociale équilibre ses comptes mais que le budget de l'Etat est toujours déficitaire de plus de 80 milliards d'euros, la solution de facilité pour le pouvoir en place ne serait-elle pas tout simplement de mettre la main sur les réserves des mutuelles ?

Ce n'est pas parce que le budget de l'Etat est en déficit qu'il faut imaginer spolier les mutualistes de ce qui leur appartient, ces réserves constituées génération après génération pour affronter le risque de la maladie d'une part mais aussi plus récemment, de répondre aux règles de solvabilité imposées par l'Europe.

Dans le climat social difficile que notre pays traverse, l'exécutif, sourd aux recommandations des experts, s'emploie sans faire preuve du moindre respect pour les mutualistes à défaire un modèle solidaire qui a pourtant fait ses preuves depuis plus de 70 ans. Étonnant et inquiétant.

**Les mutuelles se réservent le droit de créer, elles aussi, un observatoire des déremboursements de médicaments par la Sécurité Sociale qu'elles mettraient en libre consultation sur internet.*

POLLENS.FR, LE SITE QUI VOUS INFORME EN TEMPS RÉEL DE L'ARRIVÉE DES POLLENS

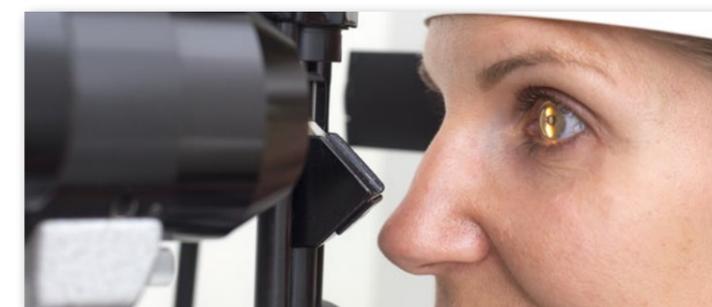
C'est le printemps mais cela ne rend pas tout le monde heureux ! Si votre nez coule, si vous éternuez, avez les yeux irrités ou déclenchez des crises d'asthme, vous faites certainement partie des 25% de français allergiques aux pollens. Les pollens sont responsables à 50% des gênes respiratoires (10% pour les moisissures et 40% pour les acariens, poils d'animaux et poussières) et l'allergie respiratoire occupe le 4ème rang mondial des maladies chroniques. Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique a déployé un réseau de 80 capteurs sur le territoire français qui restitue en temps réel une carte de vigilance. Un bulletin hebdomadaire est diffusé sur le site qui permet aux personnes sensibles d'être alertées des pics de concentration de pollens. Cela leur permet de savoir quand prendre un traitement et quand il faut éviter les sorties en plein air. Chaque personne concernée peut s'inscrire aux alertes qui seront envoyées automatiquement en fonction de son département et des pollens auxquels elle est allergique.

Toutes les informations sur le site internet : www.pollens.fr et l'application mobile « Pollen » qui fournit une prévision de pollinisation personnalisée à 3 jours et calcule votre niveau d'exposition.



1,6 MILLIONS DE FUMEURS EN MOINS EN FRANCE DEPUIS 2016

Les augmentations successives du prix du tabac qui se poursuivront jusqu'en 2020, combinées au remboursement des substituts à la nicotine et aux opérations de prévention et de sensibilisation (images choc sur les paquets et mois sans tabac entre autres) portent leurs fruits car plus d'un million de personnes ont arrêté de fumer en 2017 et 600.000 au cours du premier semestre 2018. Les autorités de santé notent un recul historique du nombre de fumeurs, jamais constaté face à ce fléau qui tue prématurément 78.000 personnes en France chaque année, à cause des cancers et des maladies cardio-vasculaires qu'il provoque. Un point d'attention est à porter sur les jeunes qui ne doivent pas commencer à fumer mais qui restent pourtant une cible privilégiée pour les industriels du tabac. A ce propos, depuis le mois de mars 2019, l'OMS presse les gouvernements à appliquer le plus strictement possible l'interdiction de publicité, de promotion et de sponsoring pour le tabac lors des manifestations sportives, notamment les courses de Formule 1 ou de Moto, qu'ils soient pays hôte ou de retransmission. Tous les organismes sportifs, y compris ceux qui sont responsables des grands prix auto / moto, doivent adopter des politiques antitabac drastiques garantissant des courses sans tabac et le fait qu'aucune activité, aucun participant et aucune équipe ne soient parrainés par des industriels du tabac. Cette pression de l'OMS intervient alors que des cigarettiers ont noué de nouveaux partenariats avec des équipes de sports mécaniques. L'interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage permet de réduire la consommation de produits du tabac, notamment chez les jeunes.



AGE ET VISION : UN NOUVEAU RÔLE POUR LA RÉTINE !

La vision décline avec l'âge, mais comment expliquer ce déclin ? Plusieurs facteurs sont en général évoqués, et confirmés par l'expérience. D'une part une altération des qualités optiques de l'œil, avec par exemple l'opacification du cristallin (cataracte) ou une moindre ouverture de la pupille, diminuent la quantité de lumière arrivant sur la rétine. D'autre part, l'efficacité du processus neural qui transforme cette lumière en une image formée dans le cerveau, diminue au cours du vieillissement. Toutefois, une équipe de l'Institut de la vision vient de mettre à jour un mécanisme important impliquant des photorécepteurs (les cellules qui captent la lumière et qui tapissent le fond de la rétine). Ces cellules captent 4 fois moins de photons chez les personnes âgées que chez les plus jeunes. Les scientifiques pensent donc qu'elles deviennent moins efficaces avec l'âge mais doivent valider la cause de cette perte d'absorption avant de rechercher des voies thérapeutiques.



VOUS ÊTES INVITÉS A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE :
LE SAMEDI 22 JUIN 2019
VENEZ VOUS INFORMER !

S'il est une date importante pour les mutualistes, c'est bien la date de la 2ème assemblée générale. Toujours fixée en Juin, nous profitons des beaux jours et du cadre agréable du Domaine de Rombeau à Rivesaltes : cette année, elle aura lieu le **22 Juin 2019** (ne pas venir à la première assemblée générale car nous n'avons jamais le quorum). L'Auberge Domaine de Rombeau nous accueillera à partir de 10h30 avec une collation. Pour réussir cette journée primordiale pour la communication et le respect des règles statutaires vous êtes invités à cette assemblée et conviés au repas qui suit les échanges. Une date à retenir car votre participation permet d'avoir le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer et vous serez dans un environnement printanier, agréable et convivial.



SI VOUS NE POUVEZ PAS Y ASSISTER, IL EST IMPÉRATIF DE NOUS RETOURNER LE POUVOIR.

Certains d'entre vous ne pourront y assister pour des raisons personnelles ou professionnelles, alors il est impératif de nous retourner le pouvoir qui sera joint à la convocation. En participant ou en envoyant le pouvoir vous conforterez les décisions prises lors de cette assemblée, vous éviterez ainsi une dépense supplémentaire et un travail administratif conséquent. En cas de non quorum, il faut refaire une autre assemblée générale. (Merci de nous renvoyer le pouvoir)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN PLUS DE SES ASPECTS STATUAIRES REPRÉSENTE POUR TOUS NOS ADHÉRENTS L'OCCASION DE S'INFORMER SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DE LA MUTUELLE.

LA PARITÉ
UNE RICHESSE !

La loi COPE-ZIMMERMANN nous fait obligation d'avoir en 2021 un quota obligatoire de 40 % du sexe sous représenté. Jusqu'à présent dans nos Conseils d'Administration la participation féminine était faible. Depuis déjà plusieurs années bien avant la loi notre Conseil d'Administration a pris en compte cette opportunité.

POURQUOI CE CHOIX ?

Cette parité c'est une opportunité car cette représentation apporte un éclairage différent dans nos débats, plus mesurés moins conflictuels c'est avec bon sens qu'elle s'exprime. L'ensemble du Conseil d'Administration est beaucoup plus à l'écoute et cette représentation est une richesse qui est en phase avec l'évolution de la société. Il faut aller encore plus loin car malgré nos sollicitations, beaucoup d'entre elles hésitent encore à s'engager, mais la tendance commence à s'inverser et les mentalités aussi. Nous invitons encore une fois toutes celles qui auraient envie de participer soit en qualité d'administratrice ou de membre d'une commission de se rapprocher de nous. La gestion d'une Mutuelle s'inscrit dans la solidarité, la proximité, le partage et la connaissance de toutes les implications, financières et administratives qui déterminent le coût de la santé « un bien si précieux ».

MME ANNE-SOPHIE SIMON
Notre Commissaire aux comptes



MME ISABELLE RICHARD
Notre Vice-Présidente



MME YOLA GUEGUEN-VAILLANT
Notre Administratrice de Saint Estève



LA MUTUELLE CATALANE
Optez pour une mutuelle plus humaine

MME MAGUY BOUCHARDY
Notre Administratrice



MME DANIELLE GAZELLES
Notre Doyenne Membre de la Commission Contrôle Interne



AGENCE DE PERPIGNAN

Zone Polygone Nord,
22 rue Bernard Fernand
66000 Perpignan
04 68 61 03 58



Solutions d'impressions

Matériels informatiques

Sécurité informatique

GED



www.rexrotary.fr



Il est peut-être temps
de changer de lunettes !



tarif - FCS Dijon : 334 284 593

Le cercle aquariophile vous rappelle que le « Carassus auratus », communément nommé poisson rouge, ne se nourrit pas de fleurs. En cas de doute, consultez votre opticien Visual.

VISUAL
OPTICIEN LUNETIER

En partenariat avec

LA MUTUELLE CATALANE
Optique pour une mutuelle plus humaine

BÉNÉFICIEZ DE

20%*

de remise sur tout équipement optique

* Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, offre 2ème paire, soies. Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux constituant des produits de santé réglementés qui portent, à ce titre, la mention CE. Demandez conseil à votre opticien.

LES OPTICIENS PERRIN VISUAL

Mas Guerido - 1, rue Marie Curie
CABESTANY

8, place de la Loge
PERPIGNAN